

date événement				Nature du grief			étape 1	étape 2	étape 3
Numéro	Date	étape	réglés	article	Détails	Redressement	Détails	Détails	Détails
60598	2007-11-21	3	non		Accusation non fondé. Il n'y a aucune procédure de travail écrite pour les rolls drivers.	Retiré l'avis écrit et/ou verbal du dossier.	Maintenu	à vérifier avant de poursuivre. S'agit-il d'un avis verbal, écrit ?	
60599	2007-11-23	3	non	RHLR30	Application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Maintenu	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
60681 CONV-25	2006-09-15	3	non		La compagnie a donnée une mesure disciplinaire abusive et déraisonnable à l'endroit de X	Payé tous les heures perdues et rayé de son dossier l'avis écrit suspension.	Position maintenue		À discuter, à revenir, à valider
60684 CONV-01	2007-01-22	3	non	RHLR30	2 flat tires Donné avis écrit raison non valable		Position maintenue	position maintenue	
60685 CONV-02	2007-01-29	3	non	RHLR30	avait des rendez-vous (aller en palais justice pour alcool), raison non valable, avis écrit		Position maintenue	position maintenue	
60686 CONV-03	2007-01-26	3	non	RHLR30	ne trouve pas ses clés, raison non valable, avis écrit		Position maintenue	position maintenue	
60687 CONV-04	2007-02-22	3	non	RHLR30	avis verbal avec obligation apporter un papier médical pour pattern, 4 fois malade premier quart dont la dernière absence raison financière	enlever l'avertissement écrit	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
62468 ENTL07-02	2007-08-14	3	non	61	non respect de la coopération	redressement de 4 hres		Postion maintenu, doit être rediscuter avec le syndicat avant de poursuivre.	
62470 RM07-03	2007-09-07	3	non	21	non respect du travail le dimanche	Redressement de 4 hres.	Position maintenu	syndicat doit réétudier le grief avant de poursuivre.	
62472 ENTL07-06	2007-09-23	3	non	4 61	non respect de l'ancienneté		Grief non fondé et refusé	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	

date événement				Nature du grief			étape 1	étape 2	étape 3
Numéro	Date	étape	réglés	article	Détails	Redressement	Détails	Détails	Détails
71953 CONV-12	2007-11-22	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
71956 CONV-13	2007-11-21	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
71958 RM07-04	2007-09-07	3	non	21	non respect du travail le dimanche	Redressement de 4 hres.	Position maintenue	syndicat doit réétudier le grief avant de poursuivre.	
71970 CONV-17	2007-11-22	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
71984 PM07-33	2007-06-22	3	non	55	Manque de coopération avec les superviseurs	Retiré la lettre "clarification des ententes de l'entreprise".	Position maintenue	Attente d'une réponse de M. Martin	
71987 PM07-31	2007-04-20	3	non	20.05	Travail accompli par personnel non formé	Plein redressement		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
71991 PM07-20	2007-01-01	3	non	67 et al	Pour le non respect de l'entente suite à l'accident	plein redressement salariale depuis 30 juillet 1998.		Refusé – hors d'un délai raisonnable (9 ans). envoyer au niveau 3	
71993 PM07-24	2007-07-22	3	non	RHLR30	Avis verbal avec obligation de justifier	Retiré le document RHLR-30	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
71996 PM50-16	2006-08-23	3	non	55	Suspension non justifier	Plein redressement et condamner l'employeur à payer toutes les honoraires et frais encourus au syndicat local 50 du à la mauvaise foi			
7200 PM50-08	2006-11-15	3	non	47	M. X et Sima ont effectués du travail syndiqués électrique.	2000\$ et payer honoraires		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72025 CONV-15	2007-11-22	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72026 CONV-16	2007-11-21	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72028 CONV-14	2007-11-21	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	

date événement				Nature du grief			étape 1	étape 2	étape 3
Numéro	Date	étape	réglés	article	Détails	Redressement	Détails	Détails	Détails
72030 CONV-08	2007-07-25	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72035 CONV18	2007-12-06	3	non	RHLR30	En annexe avec EXE09-06.	Plein redressement. Enlever l'avertissement verbal.	Position maintenue	R.H. doit vérifier les absences.	
72037 CONV19	2007-12-23	3	non	RHLR30	En annexe avec EXE09-06. Jugement abusif.	Plein redressement + tout autres frais encouru. Enlever la suspension du dossier.	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72038 CONV20	2007-12-17	3	non	67	Discrimination (article 67) + tout autres articles pertinent.	Plein redressement + tout autres frais encouru. Enlever la suspension du dossier.	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72039 CONV21	2007-12-17	3	non	67	Discrimination (article 67) + tout autres articles pertinent.	Plein redressement + tout autres frais encouru. Enlever la suspension du dossier.	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72042 CONV001	2007-10-28	3	non		Non respect de la politique de fourchette de contournement par la compagnie.	Enlever warning écrit. Négociation sur l'application de la politique.	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72043 CONV-10	2007-10-10	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72044 CONV-11	2007-09-28	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.	Potision maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72045 PM07-42	2007-10-31 2007-11-14 2007-11-15	3	non	40	Contrat à forfait			R.H. et syndicat, réévaluation du dossier	
72046 PM07-49	2007-12-08	3	non	55	Sanction abusive	Plein redressement.		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72052 PM07-40	2007-10-15	3	non	43.01	Allocation de repas	Plein redressement, (va être payer par Lucie)		(à vérifier ???)	
72054 PM07-36	2007-08-24	3	non	40	Avoir fait couper des mandarins par contracteur	Plein redressement		R.H. réévaluation du dossier	

date événement				Nature du grief			étape 1	étape 2	étape 3
Numéro	Date	étape	réglés	article	Détails	Redressement	Détails	Détails	Détails
72059 PM07-38	2007-09-05	3	non	55	Réprimande non-justifié et trop sévère	Plein redressement	Position maintenue	R.H., réévaluation du dossier	
72061 PM07-26	2007-02-15	3	non	RHLR30	Avis verbal avec obligation de justifier	Retiré le document RHLR-30	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72063 PM07-28	2007-03-22 2007-02-13	3	non	RHLR30	Avis verbal avec obligation de justifier	Retiré le document RHLR-30	Position maintenue	Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72069 PM50-39	2007-08-15	3	non		Sanction abusive pour première offense.	Plein redressement		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72070 PM07-47	2007-12-06	3	non	55	Sanction abusive	Plein redressement.		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72071 PM07-48	2007-10-28	3	non	RHLR30	Application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72072 PM07-43	2007-11-22	3	non	40	contrat à forfait pour nettoyage à l'extérieur.	plein redressement.		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
72073 PM07-45	2007-11-30	3	non	55	Sanction Abusive	plein redressement.		Dossier en réévaluation	
72074 PM07-46	2007-10-26	3	non	RHLR30	Application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
76741 PM07-44	2007-10-09	3	non	RHLR30	application d'une politique d'absentéisme abusive.	Retiré le document et les sanctions, plein redressement.		Postion maintenu, envoyer au niveau 3	
60688 RM08-1	2008-02-14	1	non	20	La compagnie n'a pas respecté la convention collective aux articles 20 et toutes autres articles pertinants	Plein redressement	Vérifier avec X		

date événement				Nature du grief			étape 1	étape 2	étape 3
Numéro	Date	étape	réglés	article	Détails	Redressement	Détails	Détails	
62477 ENTL08-01	2008-01-01	1	non	4	La compagnie n'a pas respecté la convention collective aux articles 4 et toutes autres articles pertinants	Plein redressement			
62478 ENTL08-04	2008-02-29	1	non	40	La compagnie n'a pas respecté la convention collective aux articles 40 et toutes autres articles pertinants	Plein redressement	Vérifier avec X		
62479 ENTL08-03	2008-02-29	1	non	40	La compagnie n'a pas respecté la convention collective aux articles 40 et toutes autres articles pertinants	Plein redressement	Vérifier avec X		
62480 ENTL08-02	2008-02-29	1	non	40	La compagnie n'a pas respecté la convention collective aux articles 40 et toutes autres articles pertinants	Plein redressement	Vérifier avec X		
62481 RM08-02	2008-03-11	1	non	17	La compagnie n'a pas respecté la convention collective aux articles 17 et tout autres articles pertinents.	Plein redressement			
62482 ENTL08-05	2008-03-21	1	non	RHLR30	Mesure disciplinaire abusive. Article 55 et tout autres articles pertinents. En référence au document RHLR30 concernant l'absentéisme.	Plein redressement	Aucun avertissement pour uniquement une journée d'absence.		
62484	2008-04-17	1	non	55	La compagnie n'a pas respecté la convention collective à l'article 55. La compagnie n'utilise pas la même rigueur pour les autres	Effacer l'avis disciplinaire écrit du dossier de Jean Blanchard.	Position maintenue		
71961	2008-01-08	1	non	RHLR30	Mise en place du document RHLR30 qui est en violaion de la c.c. et des normes du travail du qué.	Retirer le document + remboursement des heures perdus			

date événement				Nature du grief			étape 1	étape 2	étape 3
Numéro	Date	étape	réglés	article	Détails	Redressement	Détails	Détails	Détails
72048	2008-01-23	1	non	17	employé demander de faire un quart de surtemps, mais on lui a fait faire que 6 hres.	Plein redressement pour son quart de surtemps.			
72051 PM08-7	2008-01-25	1	non		Délais de la rencontre inacceptable. Manque de rigueur du superviseur. Fait mal documenter.	Plein redressement. Condamner l'employeur à payer toutes les heures normales et frais encourus au syndicat locale 50, dû à la mauvaise fois de l'employeur.	Référenre grief 72048		
76742	2008-04-16	1	non	RHLR30	En annexe avec le exe-09-06. Absentéisme article 56.02 et tout autre articles pertinents.	Plein redressement. Enlever avetissement écrit + pièce justificative.	Position maintenue		
76743	2008-03-10	1	non	RHLR30	En annexe avec le exe-09-06. Absentéisme article 56.02 et tout autre articles pertinents.	Plein redressement. Enlever avetissement écrit + pièce justificative.	Position maintenue		
76753 Conv.	2008-01-10	3	non		Voir annexe I	Voir annexe I	Grief non-fondé en fait et en droit		
76754 PM08-04	2008-01-19	1	non	RHLR30	Mise en place du document RHLR30 qui est en violaion de la c.c. et des normes du travail du qué.	Retirer le document			
76757	2008-02-28	1	non	4.01	Décision abusive suite à l'événement de M. Houle + Louis Groulx contrevient aussi art. 11.01	Plein redressement			
76758 PM08-05 EX	2008-03-07	1	non	4.07	La compagnie n'a pas respecté la convention collective à l'article 4.07 concernant l'affichage de poste.	Le respect de la C.C. négo: CM3 FINAL (la compagnie retire sa demande statu quo-4.07) Plein redressement.			
76759	2008-05-08	1	non		Accusation non fondé, politique fumage. S. Fauvelle + M. Boucher + L.P. Carle	Retiré les lettres au dossier. Négocier une nouvelle politique avec le syndicat.			

date événement				Nature du grief			étape 1	étape 2	étape 3
Numéro	Date	étape	réglés	article	Détails	Redressement	Détails	Détails	Détails
76760	2008-05-31	1	non	4	L'employé n'a été promu au poste supérieur dans la ligne de progression art 4 et toute autre art. pertinents.	Respecter les quarts vacants sur l'horaire en surtemps et leurs positions respectives.	Respecter les positions respectives selon le quart vacant. P.S.: L'employé a été payé à son poste advenant une promotion.		
76761	2008-04-29	1	non		Manque 8 hres à X, renvoyer à la maison après 4 hres à l'usine (n'avait plus de travail)	Plein redressement	Position maintenue		
76764	2008-03-21	3	non		Conteste la mesure disciplinaire imposée le 4 avril 2008 parce qu'illégale, contraire à la convention collective et non fondée en droit et en faits	Plein redressement et que l'employeur à payer toutes les honoraires et frais encourus au syndicat local 50.	Position maintenue	Position maintenue	Position maintenue
76765	2008-06-04	1	non		Manque de respect envers l'employé de la part d'un cadre	Plein redressement	attente d'une rencontre avec l'avocat du syndicat		
76767	2008-06-04	1	non		Manque flagrant de respect envers un employé de la part d'un cadre plus tout article convenant à la présente convention collective.	Plein redressement à savoir à payer toutes sommes monétaires et autre que l'employé à subi suite a cette événement avec le cadre Alain			
76768	2008-06-04	1	non		Manque flagrant de respect envers un employé de la part d'un cadre plus tout article convenant à la présente convention collective.	Plein redressement à savoir à payer toutes sommes monétaires et autre que l'employé à subi suite a cette événement avec le cadre X.			